

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

DECLARATION DE M. O. RAINER, MEMBRE DE LA DELEGATION SUEDOISE

Monsieur le Président,

J'ai l'impression que ce qui s'est passé avant que nous suspendions nos travaux pour aller déjeuner a pu être considéré par certains comme l'introduction possible, par la Délégation Suédoise, d'une matière hautement controversable. Laissez-moi donc, dès le début, dissiper ces craintes ou, si je puis m'exprimer ainsi, ramener la question à des dimensions plus raisonnables. La Délégation Suédoise n'a pas l'intention de faire exploser une bombe. En réalité, ce que nous voulons, c'est inviter d'autres délégations à exposer leurs vues quant à la manière dont il conviendrait d'aborder le problème de la réforme administrative et structurelle en relation avec la Conférence de Stockholm. Cette question est d'autant plus importante pour le Gouvernement Suédois que c'est apparemment la dernière fois que des représentants des Etats membres se réuniront avant ladite Conférence.

Lorsque le premier projet de texte concernant la réforme administrative et structurelle, préparé par le Groupe de travail, a été présenté au Comité d'experts de 1965, il a été accueilli avec un intérêt considérable; il semblait que l'accord se faisait dans une mesure relativement large quant au principe de l'établissement d'une Organisation internationale ouverte également aux Etats qui ne sont pas membres de l'une

quelconque des Unions. Toutefois, certains pays n'étaient pas d'accord avec ce principe même, et des divergences d'opinion se sont également manifestées sur certains autres points importants, sans parler de divergences mineures. La réunion des experts de 1965 a apporté à ce premier projet des changements importants, en tentant de rapprocher les points de vue opposés, mais des divergences d'opinion sur des points importants existaient encore à la fin des débats. Compte tenu de ces divergences, le Gouvernement Suédois et les BIRPI ont étudié les possibilités de permettre à la Conférence d'aboutir à un résultat positif. La présente réunion a donc été convoquée en vue de permettre à de nouvelles discussions d'aplanir le chemin de la Conférence de Stockholm.

Il est apparu, au cours de la présente réunion, qu'une majorité des Délégations - et, parmi elles, la Délégation Suédoise - est favorable au principe de la création d'une Organisation internationale, tout au moins selon la proposition de compromis du Comité de 1965 - le projet dit "OPI". Certaines Délégations, toutefois, sont décidément opposées à ce projet - par exemple la France, l'Italie, le Maroc et la Yougoslavie -, projet qui avait été établi pour venir à la rencontre des vues des Délégations opposantes. D'autres Délégations, comme celles de l'Inde, de la Pologne et de l'URSS, ont réservé la position de leurs Gouvernements. D'autres Délégations, enfin, ont exprimé l'opinion que les questions controversées ne devraient pas être discutées ici, mais suspendues jusqu'à la Conférence de Stockholm.

Il est évident que le Gouvernement Suédois, qui doit exercer les responsabilités du gouvernement hôte, doit, pour préparer la Conférence, prendre en considération son issue probable. Compte tenu des divergences d'opinion qui existent encore, nous pouvons envisager l'issue de la Conférence sur ce sujet.

Nous voyons en effet les trois principales possibilités suivantes :

- (i) une Organisation OPI sera lancée avec succès à Stockholm;
- (ii) une réforme limitée sera accomplie;
- (iii) une première discussion générale au niveau diplomatique aura lieu, mais un accord final ne se fera qu'au cours d'une Conférence ultérieure.

Bien entendu, une autre possibilité existe encore : c'est que la question soit plus utilement réglée par son renvoi à une Conférence ultérieure, lorsqu'elle sera devenue moins controversée et, par conséquent, plus mûre pour une solution susceptible de recueillir l'unanimité. Dans ce contexte, il peut être bon de se rappeler que de nombreux Etats membres n'ont pas encore pris part à nos travaux et que leur position est donc encore inconnue.

Il est prévu de réunir la Conférence de Stockholm pendant cinq semaines, période qui ne peut pas, pour de nombreuses raisons, être prolongée. Nous voudrions vous rappeler encore que la Conférence doit se prononcer sur trois objets différents, à savoir : (1) la revision de certaines dispositions de fond de la Convention de Berne; (2) l'insertion dans la Convention de Paris de dispositions concernant les certificats d'auteurs d'inventions; et (3) la réforme administrative et structurelle des Unions. Cela signifie que la Conférence devra discuter de deux questions de plus qu'il n'était envisagé primitivement. Compte tenu de ce fait, le temps qui pourra être réservé au problème de la réforme administrative et structurelle sera nécessairement limité.

Monsieur le Président, la Délégation Suédoise a désiré, à ce moment où nous sommes arrivés à la conclusion des discussions concernant le Projet de Convention OPI, mettre les Délégations ici assemblées en face des problèmes que je viens de mentionner. Nous ne l'avons pas fait seulement pour donner aux autres Délégations une idée de ce à quoi le Gouvernement Suédois aura à faire face, lorsqu'il devra d'ici peu décider de la manière de traiter cette question; nous l'avons fait également afin de permettre aux autres Délégations de faire connaître, avant la fin de la présente réunion d'experts, leurs vues sur la question de savoir comment cette question devrait être abordée. Cela permettra au Gouvernement Suédois de prendre plus facilement une décision conforme aux intérêts les meilleurs des Etats membres.